



Luxembourg, le 22 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets d'adresser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Défense concernant le développement et l'acquisition de systèmes de drones armés par le Luxembourg, en lien avec les évolutions technologiques récentes dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Dans une interview publiée récemment dans la presse nationale, Madame la Ministre a indiqué que le Luxembourg envisageait, à court terme, de se doter de « loitering munitions » ainsi que, dans une seconde phase, d'unités de drones armés de petite taille. Ces développements sont présentés comme une réponse aux leçons tirées du conflit en Ukraine et s'inscrivent dans un contexte de forte accélération technologique dans le domaine des systèmes d'armement autonomes.

Or, cette orientation soulève des questions éthiques et juridiques fondamentales, notamment en ce qui concerne l'éventuelle utilisation de systèmes d'armes létales autonomes, c'est-à-dire des dispositifs où des décisions de ciblage et d'engagement pourraient être prises sans contrôle humain direct. Une telle perspective semble difficilement compatible avec les principes de la stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle adoptée par le Conseil de gouvernement lors de la précédente période législative, laquelle souligne la nécessité de conserver un contrôle humain significatif dans les processus décisionnels critiques.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- 1. Ces systèmes, en particulier les « loitering munitions », sont-ils conçus pour fonctionner de manière autonome grâce à l'intelligence artificielle ou un contrôle humain direct est-il systématiquement assuré? Existe-t-il déjà des projets qui ont été lancés dans ce domaine ?**
- 2. Quels sont les principes éthiques et opérationnels qui encadrent actuellement le développement et l'acquisition de drones armés dans le cadre de la stratégie de défense luxembourgeoise, notamment en ce qui concerne la préservation du contrôle humain sur les décisions de ciblage et d'engagement ?**
- 3. Comment les orientations définies dans la stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle ont-elles été intégrées dans la réflexion sur l'introduction de ces nouvelles technologies militaires ? Cette stratégie est-elle encore actuelle face à l'évolution rapide du contexte technologique et sécuritaire ?**

4. Quelle est la position défendue par le Luxembourg dans les instances européennes et internationales concernant la régulation ou l'interdiction des systèmes d'armes létales autonomes ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small upward curve.

Sam TANSON
Députée